

Citoyen en armes : un point de vue suisse

Par Bernard Wicht

Bernard Wicht est privat-docent à la Faculté de sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Ses principaux domaines de recherche touchent la formation et la transformation de l'Etat moderne ainsi que celle de l'outil militaire. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont, *L'idée de milice et le modèle suisse dans la pensée de Machiavel* (L'Age d'Homme 1995), *L'OTAN attaque : la nouvelle donne stratégique* (Georg 1999), *Guerre et hégémonie : l'éclairage de la longue durée* (Georg 2002), *Une nouvelle Guerre de Trente Ans : réflexion et hypothèse sur la crise actuelle* (Le polémarque 2011) et, *L'Europe Mad Max demain ? retour à la défense citoyenne* (Favre 2013).

Résumé

La citoyenneté en armes est-elle simplement un anachronisme politique, une réminiscence folklorique renvoyant aux défunctes armées de citoyens-soldats ? Ou, au contraire, est-elle une garantie contre le pouvoir excessif de l'Etat et d'autres formes de contre-pouvoir : l'auteur montre combien le citoyen en armes s'inscrit dans la logique fondamentale du fonctionnement de la démocratie au sein de l'Etat moderne, combien il est le complément indispensable du citoyen-contribuable, en particulier au moment où le pouvoir de l'Etat s'oriente de plus en plus vers la sécurité intérieure et la volonté de "faire rentrer l'impôt".

« En 2041, pour le 750^e anniversaire de sa fondation (1291) la Confédération helvétique se donna une nouvelle constitution limitant au strict minimum les compétences de l'Etat fédéral. Ce dernier avait en effet développé dans les décennies précédentes une bureaucratie de plus en plus tentaculaire sur le modèle de l'Europe communautaire. Les libertés civiques avaient été les principales victimes de cette Verstaatlichung, en particulier celles concernant le port d'arme citoyen ; l'acquisition d'une arme par un particulier était devenue très difficile en raison des multiples tracasseries administratives imposées. Dans le même sens, l'armée avait passé du statut d'une milice de citoyens-soldats à celui d'une force de police militarisée de type gendarmerie nationale. C'est donc à l'initiative de plusieurs sociétés de tir communales et cantonales que démarrèrent les travaux en vue de proposer une nouvelle constitution fédérale, celle-là même que le peuple et les cantons adoptèrent en 2041. Outre la restriction draconienne du pouvoir du gouvernement fédéral, la pierre angulaire de ce nouveau texte résidait dans l'ancrage des libertés citoyennes, de la souveraineté populaire et du primat des cantons vis-à-vis de l'Etat fédéral selon le principe, "il n'y a pas de Suisse, il n'y a que des cantons". Dans une Europe en plein désarroi où les populations suffoquaient sous la pression fiscale, la nouvelle constitution fédérale de la Confédération helvétique fit l'effet d'une véritable bouffée d'oxygène, elle déclencha rapidement des réflexes autonomistes dans les régions limitrophes de la Suisse. Ainsi, la Lombardie, la Savoie, l'Alsace, la Lorraine, la Bavière et le Vorarlberg demandèrent leur rattachement à la Confédération en qualité de cantons. Leurs libertés ainsi boostées, ces nouveaux cantons ne tardèrent pas à devenir les moteurs du renouveau économique en Europe. Peu à peu, sous leur houlette, c'est toute l'économie européenne qui redémarra ; la richesse culturelle du continent pu alors s'investir dans la société de l'information avec le succès que l'on sait aujourd'hui... encore une fois dans l'histoire, les tireurs avaient fait du bon travail ! »

Blogueur anonyme (2058, datation approximative disque dur endommagé)

Les sous-titres qui articulent ce petit essai en constituent le fil rouge, celui de la citoyenneté en armes : *une deuxième ligne de défense et l'asservissement du contribuable*. Le premier indique d'abord le réflexe instinctif des citoyennes et citoyens face à la montée de nouveaux périls, d'une violence de plus en plus anarchique et capillaire. Comme le dit à cet égard Hans Magnus Enzensberger : « n'importe quel wagon

de métro peut devenir une Bosnie en miniature », « si on n'a pas de mitraillette, on est de la vermine »¹. C'est donc un réflexe atavique ou tellurique (pour reprendre l'adjectif par Carl Schmitt), c'est-à-dire la volonté de protéger sa vie et ses biens, de mettre concrètement en œuvre ce droit naturel de l'homme à la conservation de lui-même. Le second sous-titre poursuit sur cette voie, mais en présentant le revers de la médaille : l'individu incapable d'assurer sa propre protection se trouve rapidement asservi par les différents prédateurs « qui rôdent aux alentours »... Etat pénal-carcéral, mafias et autres gangs. Il faut en effet se souvenir que l'acte fondateur de la démocratie en Occident a été la formule, *pas d'impôt sans représentation*, et que cette formule a pu être mise en œuvre parce que ceux qui la revendiquaient étaient en armes. La réaction instinctive et atavique des citoyennes et citoyens n'est donc pas un fantasme, mais correspond à une mutation d'envergure historique... celle de la fin du système étatique moderne.

Ce texte se veut donc une sorte de mini-manuel de science-politique à rebrousse poil de l'opinion dominante véhiculée par les médias. C'est un bref rappel de l'origine du phénomène étatique et de la citoyenneté à l'époque moderne et, comme on va le voir, l'un et l'autre fonctionnent selon le scénario du film *Les sept Samourais*² : une communauté de paysans vivant de ses récoltes et des travaux des champs se voit ponctionner le fruit de son labeur par une bande de brigands descendant régulièrement de la montagne pour leur prendre leurs biens ; afin d'échapper à cette prédation sauvage les paysans font appel pour se protéger à 7 samourais à qui ils offrent l'entretien en échange de la protection demandée. Cette histoire est souvent utilisée par les politologues comme métaphore du phénomène étatique : l'entretien des samourais par les paysans correspond à l'impôt que l'Etat réclame contre la protection qu'il offre aux individus. Cependant, si l'impôt se substitue à la prédation sauvage des brigands, la formule *protection contre rémunération* demeure en revanche la base du phénomène étatique ; les paysans peuvent en effet choisir entre une société sans Etat dans laquelle ils vivent sans contrainte mais subissent le racket des brigands, ou bien une protection étatique – les 7 samourais – à qui ils doivent obéissance et rémunération. On retrouve ainsi le schéma hobbesien : pour quitter l'état de nature et éviter la guerre de tous contre tous (la violence anarchique des brigands à laquelle la communauté de paysans est confrontée), l'individu abdique sa liberté contre la sécurité que lui promet l'Etat (l'engagement des 7 samourais). C'est cette abdication de la liberté qui fonde la souveraineté étatique. Mais, Hobbes s'empresse de préciser que cette abdication ne vaut qu'aussi longtemps que la sécurité est garantie parce que le droit de l'individu de se défendre est un droit naturel auquel on ne peut renoncer par aucune convention.

La métaphore des 7 samourais met en lumière la nature première de l'Etat : les moyens de coercition physiques et l'impôt. Ce dernier n'est donc pas un acte citoyen (contrairement à une opinion circulant actuellement), mais bel et bien une autre forme de prédation, un racket qui en remplace un autre. En ce sens, on peut dire avec le sociologue Charles Tilly que l'Etat est une mafia qui a réussi³. Et la définition qu'en donne Max Weber ne dit rien d'autre : « Nous entendons par Etat une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime »⁴. L'Etat est donc avant tout un prédateur et, dans cette perspective, l'individu vivant sous sa souveraineté est un *sujet* : à savoir celui qui a renoncé à sa liberté naturelle pour bénéficier de la sécurité comme le serf médiéval qui cherche refuge dans le château de son seigneur ou le vassal qui demande à son suzerain de lui accorder justice et protection.

¹ Hans Magnus ENZENSBERGER, *Vues sur la guerre civile*, trad., Paris, Gallimard, 1995, p. 93.

² Film de Akira Kurosawa (1954).

³ Charles TILLY, « War Making and State Making as Organized Crime », in Peter Evans et al., ed., *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 169-187.

⁴ Max WEBER, *Economie et société*, trad., Paris, Plon, 1971, p. 57.

Dans ce contexte, on comprend que la citoyenneté n'est pas le fruit d'un contrat social (comme le dit souvent le discours politique contemporain) ; elle est le résultat d'un rapport de force – pas d'impôt sans représentation – par lequel le citoyen est parvenu à s'extraire de sa position de sujet pour revendiquer sa liberté en contrepartie de ses prestations fiscales et, surtout, militaires. Le citoyen-soldat s'avère ainsi comme le pendant du contribuable ; d'ailleurs depuis la Révolution française le premier et le second ne sont plus que les deux faces de la seule et même médaille. Max Weber va plus loin encore. Pour lui, depuis le Moyen Age, la compétence militaire des citoyens est un facteur-clé de la dynamique de l'Occident. Il y décèle une des principales explications du développement occidental vis-à-vis des autres civilisations (Inde et Chine notamment) :

« Il en allait tout autrement en Occident. Ici, et jusqu'au temps des empereurs romains, les armées continuèrent à s'équiper par elles-mêmes, qu'elles soient formées par le ban et l'arrière-ban des paysans, par des troupes de chevaliers ou des milices bourgeoises. Mais, pour le conscrit individuel, cela signifiait une certaine indépendance militaire. Dans une armée qui s'équipe elle-même, le chef est en principe très largement dépendant du bon vouloir de ceux qui font partie de son armée ; sa puissance politique repose sur leur obéissance volontaire (l'exemple de la position de Clovis à l'égard du ban et de l'arrière-ban de son armée était déjà significatif à cet égard). Il est le plus puissant par rapport à chacun d'eux, et même par rapport à de petits groupes. Mais il est sans pouvoir face au nombre quand ces groupes s'unissent. Le chef doit recruter ses propres organes d'administration, ses dignitaires et officiers locaux parmi les notables indépendants militairement et économiquement. Dès que ces couches sociales auxquelles il a recours s'unissent contre lui, il lui manque, pour imposer sa volonté sans leur accord, un appareil bureaucratique de contrainte qui lui soit complètement attaché et, de ce fait, lui obéisse aveuglément. Or, de tels groupes armés se formaient constamment en Occident dès que le seigneur, aux prises avec de nouvelles exigences économiques, réclamait de nouveaux tributs monétaires. La naissance des « ordres » [*Stände*] en Occident, et seulement en Occident, s'explique ainsi. De même la naissance des communes urbaines corporatives et autonomes. La puissance financière des bourgeois obligeait les seigneurs à se tourner vers eux en cas de besoin et à pactiser avec eux. Mais les guildes, en Chine et en Inde, ainsi que les "agents de change" de Babylone, exerçaient aussi une puissance financière. Là-bas aussi, ils pouvaient faire pression sur le roi qui, de ce fait, les traitait avec certains égards. Mais quelle que soit leur richesse, ils n'étaient pas capables de se réunir et de tenir tête militairement au seigneur de la ville. Toutes les conjurations et unions de l'Occident, dès la plus haute Antiquité, furent des alliances de couches sociales urbaines en état de se défendre. C'est bien là le facteur vraiment déterminant. »⁵

En définitive ceci nous explique, d'une part, que le pouvoir étatique peut rapidement dériver vers une forme policière ou se trouver concurrencer par des formes mafieuses et, d'autre part, que l'armement du citoyen ne répond pas simplement à quelques traditions folkloriques (*Schützenfest*, Tir fédéral) mais constitue une garantie fondamentale contre l'oppression et la tyrannie.

Une deuxième ligne de défense

Avec une augmentation de 9% des achats d'armes par les particuliers en Suisse en 2012 (un montant global de 152 millions CHF se répartissant entre 63 millions CHF pour les besoins militaires et 89 millions CHF en acquisition par les personnes privées), les Suisses - une fois de plus - votent avec les pieds !

Toutes ces citoyennes et citoyens qui font usage de leur droit civique d'acquérir et de posséder une arme, construisent une « nouvelle » légitimité de fait. Implicitement, ils disent au gouvernement et à la classe politique qu'« un citoyen sans son fusil n'est qu'un contribuable » et que, dans les périodes troublées comme la nôtre, "on ne possède que ce qu'on peut défendre". Au moment où l'armée suisse tergiverse, où elle ne fait plus confiance ni à ses soldats ni à ses officiers au point de leur retirer leur arme de service s'ils

⁵ Max WEBER, *La ville*, trad., Paris, Aubier, 1982, p. 83s.

ont manqué une séance de tir obligatoire, au moment où la grande majorité des instructeurs militaires manient beaucoup plus adroitement le power point que le fusil d'assaut, au moment où plusieurs polices cantonales tentent subrepticement de désarmer la population via les tracasseries administratives voire une interprétation très restrictive de la loi en vigueur, les citoyennes et citoyens de ce pays montrent que, consciemment ou inconsciemment, ils ont compris que nous avons changé d'époque : ils construisent une deuxième ligne de défense !

Ils avaient déjà adopté une attitude semblable face aux fusions des grandes banques (UBS-SBS, Crédit Suisse) dont le premier résultat avait été le licenciement de plusieurs milliers de collaboratrices et collaborateurs. En réponse, les citoyens suisses sont allés retirer leurs modestes économies de ces institutions pour les placer dans les banques cantonales et les caisses Raiffaisien. Rappelons au passage que ce réflexe les a protégé de la crise financière de 2008, les petites banques étant très peu concernées par les subprimes et autres produits financiers toxiques...

En conséquence, « voter avec les pieds » et « construire une deuxième ligne de défense » vont de paire : c'est la réaction instinctive de citoyennes et citoyens qui pensent et agissent par eux-mêmes, qui savent (par atavisme historique) qu'un Etat démocratique repose sur la souveraineté populaire et non l'inverse. Dès lors, après le système bancaire, c'est au tour de la défense de faire l'objet de la construction d'une deuxième ligne de défense. La démocratie suisse fonctionne bien... très bien et c'est réjouissant, en particulier au moment où nous entrons dans un nouveau Moyen Age. Mais elle fonctionne moins selon les principes des manuels de science-politique et les modalités de la démocratie parlementaire ou représentative que selon le concept de *non-fragilité* développé récemment par Nassim Nicholas Taleb⁶.

En d'autres termes, les Suisses du XXI^e siècle (à l'instar de leurs ancêtres du XV^e siècle) sont en train de redéfinir les termes de la légitimité citoyenne et démocratique en Europe ; celle-ci n'a semble-t-il pas pour méridien de référence principal les droits de l'homme, mais plutôt l'autonomie, cette dernière se comprenant comme la faculté de maîtriser ses propres processus, de définir soi-même ses propres conditions d'existence. Au XV^e siècle « schwitzer werden » (devenir suisse) ne signifiait rien d'autre... c'est-à-dire pratiquer le self government en dehors des structures dominées alors par la noblesse féodale.

Cette « nouvelle » légitimité doit non seulement être entretenue, mais aussi nourrie. Une augmentation des achats d'arme à 10% en 2013 serait une étape heureuse. Il faut également développer les concepts correspondants : la liberté républicaine doit être relue à la lumière des défis contemporains, c'est-à-dire les nouvelles formes de tyrannie qui menacent l'homme contemporain. Il faut identifier et nommer les nouvelles gardes prétoriennes qui risquent d'étouffer la liberté. Il faut se souvenir que le bien commun se conçoit par opposition aux intérêts privés et aux émotions passagères. La relecture des philosophes modernes peut nous y aider ; Machiavel, Hobbes, Locke viennent ainsi nous rappeler que, « la liberté désarmée est la proie du premier maraudeur », que cet outil du pouvoir par excellence que sont les armes appartiennent au souverain, à savoir aux citoyens et non à des seuls professionnels payés pour faire ce travail. De l'Antiquité à nos jours, la tyrannie a pris des visages très différents qu'il a fallu à chaque fois commencer par décrypter.

⁶ « Antifragility has a singular property of allowing us to deal with the unknown, to do things without understanding them – and do them well. Let me be more aggressive : we are largely better at doing than we are at thinking, thanks to antifragility ». L'auteur consacre d'ailleurs quelques pages pour dire qu'il considère la Suisse comme un bon exemple de pays non-fragile (p. 85ss.). Nassim Nicholas TALEB, *Antifragile : how to live in a world we don't understand*, Londres, Allen Lane, 2012, p. 4.

Sur cette base, les pages qui suivent s'efforcent d'apporter quelques éclairages et quelques précisions sur cette question de la tyrannie : comment l'appréhender à notre époque ? La figure du tyran antique ou du despote oriental est-elle encore pertinente aujourd'hui ? Ou bien la tyrannie a-t-elle pris un autre visage ?

A cet égard, et avant d'entrer dans le vif de cette interrogation, on peut d'ores et déjà rappeler le destin de l'empire romain déclinant : on assiste à la crispation fiscale et policière en réponse aux crises qu'il rencontre dans le domaine économique (marasme prolongé) et militaire (pression des barbares et de l'empire perse). La volonté de maintenir l'empire « à tout prix » provoque cette crispation précitée. Or les historiens considèrent que c'est celle-ci qui, à partir du III^e siècle, entraîne la fin ultime de la liberté romaine : « Rome est devenue une monarchie de type oriental : le souverain investi par la divinité et participant par là même en quelque façon à celle-ci ..., mais exerçant son pouvoir, théoriquement absolument, par la médiation d'un appareil d'Etat, d'une bureaucratie (et d'une armée) aux rouages extrêmement complexes, d'où, pratiquement, une tyrannie fiscale et policière qui donne à ce nouveau régime un caractère totalitaire en un sens, peut-on hélas dire, déjà moderne du mot »⁷. En réaction, la population cherche de plus en plus à « fuir l'Etat » pour échapper à cette oppression fiscale et policière.

On saisit immédiatement combien cette situation romaine éclaire notre réalité contemporaine d'un Etat moderne gravement déstabilisé par la crise financière de 2008 et qui, depuis lors, manifeste un souci presque obsessionnel de « faire rentrer l'impôt » par tous les moyens.

L'asservissement du contribuable

Dans mes précédents travaux, j'ai eu tendance à considérer que la posture actuelle de l'Etat était celle d'une coquille vide, un cadre institutionnel privé de sa substance (nation, peuple), une *super*-structure avec une *infra*-structure largement reféodalisée par les mafias, les gangs et les bandes criminelles⁸. Mais, à la lumière de la crise de 2008, il convient cependant d'affiner, voire corriger quelque peu cette approche, en particulier en fonction de la logique de formation du pouvoir et de l'acquisition-conservation des moyens de la contrainte physique – la dynamique du monopole weberien de la violence légitime.

En effet suite aux évolutions récentes en la matière, il apparaît de plus en plus qu'il faut plutôt envisager non pas un Etat vidé de sa substance, mais bel et bien le développement d'un *Etat pénal-carcéral*⁹ oppressant de manière croissante ses propres citoyens : on assiste, d'un côté, au *désarmement systématique* du citoyen et, de l'autre, à son *formatage quotidien* à travers un contrôle sécuritaire omniprésent (portiques de sécurité, caméras de surveillance, vigiles) ainsi qu'à son *intimidation* par les forces de l'ordre. Faut-il en déduire que l'Etat serait devenu le principal ennemi de ses propres citoyens ? Ceux-ci doivent-ils dorénavant envisager les moyens de lui résister. Qu'en est-il ?

⁷ Henri-Irénée MARROU, *Décadence romaine ou Antiquité tardive ? III^e – VI^e siècle*, Paris, Seuil, 1977 (Points histoire ; H29), p. 25.

⁸ Cf. en particulier Bernard WICHT, « Etat failli et faillite de l'Etat : dimension stratégique de la lutte pour les ressources », in Gyula Csurgai, ed., *Les enjeux géopolitiques des ressources naturelles*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2006, p. 34-68.

⁹ La notion d'Etat pénal-carcéral a été développée par les criminologues et politologues dans la décennie écoulée pour décrire le passage d'un Etat militaro-territorial orienté vers l'ennemi extérieur et la guerre inter-étatique à un Etat de moins en moins capable de faire la guerre, mais fortement préoccupé par la sécurité intérieure. Cf. notamment Michel FORTMANN, *Les cycles de Mars : révolutions militaires et édification étatique de la Renaissance à nos jours*, Paris, Economica, 2010 ; Loïc WACQUANT, *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Paris, Agone, 2004.

Pour reprendre la formule de Michel Foucault, le bio-pouvoir de l'Etat se renforce chaque jour. Paradoxalement, cette évolution correspond en fait à une réaction face à sa propre déstabilisation. Car, à l'heure actuelle avec le processus de reféodalisation et le phénomène des zones de non-droit, l'Etat a déjà perdu le contrôle d'une partie de son territoire et de sa population. En réaction il se centralise, renforçant sa coercition sur ceux qu'il peut encore contrôler, à savoir les contribuables en situation régulière ... les « bons » citoyens. Ceci peut surprendre à première vue, mais n'est guère étonnant en définitive : la dynamique du monopole étatique fonctionne, voire de façon accrue, mais elle se concentrent dorénavant sur les individus encore contrôlables – les autres ayant déjà rejoint les contre-pouvoirs échappent de ce fait à ce monopole.

Il est intéressant de relever à ce sujet que des penseurs d'horizons très différents se rejoignent sur cette analyse touchant l'évolution contemporaine de l'Etat moderne.

Celle-ci a été parfaitement décrite par le philosophe Eric Werner dans son essai sur l'avant-guerre civile : « Montesquieu dit que la peur est le 'principe' du despotisme, autrement dit ce qui le 'fait agir', ce qui lui permet de *fonctionner* en tant que système. Or il y a deux manières possibles d'actionner ce levier. Le pouvoir peut faire peur par lui-même (manière directe), mais il peut aussi rester dans la coulisse et en pousser *d'autres* sur le devant de la scène (manière indirecte). Ce n'est pas ici le pouvoir *lui-même* qui fait peur (police, justice, etc.), mais ceux qu'il pousse sur le devant de la scène pour faire peur à sa place (voyous, délinquants et criminels). Cela étant, le résultat est le même. Peu importe en définitive *d'où vient* la peur, quelle en est la source ou la cause, l'essentiel est que les sociétaires *aient peur*. ... En laissant les délinquants agir à sa place, le pouvoir fait d'une pierre deux coups. L'ordre se défait, tout est d'ailleurs mis en œuvre pour qu'il se défasse, mais le désarroi même qui en résulte débouche paradoxalement sur une *relégitimation* du pouvoir (car le pouvoir apparaît comme l'ultime rempart contre le désordre triomphant) ... plus l'ordre se défait, plus nécessairement aussi les sociétaires inclinent à se solidariser avec les forces de l'ordre... »¹⁰.

La thèse de Michael Hardt et Antonio Negri vient compléter le propos de Werner. Elle fournit un éclairage intéressant de cette évolution macro-historique de l'Etat moderne, de sa mutation en une institution essentiellement pénale et carcérale agitant la peur pour tenter de maintenir l'ordre. Pour les deux auteurs, avec la mondialisation les Etats ont perdu leur souveraineté, ils s'insèrent désormais dans une structure pyramidale à plusieurs étages que Hardt et Negri désignent comme l'*Empire*¹¹. Au sommet de cette structure se trouve un conglomérat supra-national articulé autour du pouvoir américain, puis au niveau intermédiaire les multinationales et la finance mondiale. Quant aux Etats, ils en constituent la base et le niveau d'exécution de ce nouveau pouvoir impérial sur les populations. Selon Hardt et Negri, l'Etat représente donc l'instrument d'exercice immédiat de la coercition au sein de l'Empire. Ceci explique aussi parallèlement l'investissement de l'appareil étatique par l'élite globalisée, le fameux 1% qui depuis 2008 se trouve au cœur des critiques adressées à l'Etat que ce soit aux Etats-Unis avec le mouvement *Occupy Wall Street*, ou en Europe celui des *Indignés*, voire encore les *Anonymes*. Cet Etat ne poursuit plus le bien commun et l'intérêt général, et on peut exprimer le soupçon légitime qu'il soit devenu un instrument au service des intérêts privés de cette élite et de la finance mondiale. C'est pourquoi on assiste à l'intimidation des citoyens conformément à la technique décrite par Werner : intimider, voire terroriser les populations pour leur proposer ensuite « protection contre rétribution » (technique du racket). Il est donc justifié de parler d'asservissement du contribuable.

Une telle évolution se comprend en grande partie en raison de l'ancrage historique, culturel, émotionnel et symbolique de l'Etat dans nos sociétés. Contrairement aux pays du Grand Sud, en Occident l'Etat n'est pas importé. Il s'est affirmé au cours d'un long processus de formation s'étalant sur plusieurs siècles. Dès lors la structure étatique d'exercice du pouvoir fait partie intégrante de la *Kultur*, de l'habitus de nos

¹⁰ Eric WERNER, *L'avant-guerre civile*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1998, p. 62s.

¹¹ Michael HARDT/Antonio NEGRI, *Empire*, trad., Paris, Exils, 2000.

sociétés. Elle ne peut disparaître ni facilement, ni rapidement. Elle se maintient comme dynamique de pouvoir, sans égard pour l'exercice effectif de la démocratie, ni considération pour une forme concrète de souveraineté populaire.

Conséquence de cette brève analyse : les « bons » citoyens sont pris en tenaille, entre l'enclume et le marteau, entre un Etat pénal-carcéral qui les oppresse (avec les méthodes susmentionnées) et des gangs-bandes criminelles qui les agressent (incivilités, brigandages, etc.). Autrement dit, les citoyens sont désormais coincés entre la police (comme expression de la coercition étatique) et les gangs – police et gangs exerçant sur eux leur prédation. A terme, les citoyens n'ont donc d'autre choix que l'*asservissement fiscal* ou la *révolte* (au sens du vigilantisme anglo-saxon¹²), c'est-à-dire les citoyens tendent à court-circuiter l'Etat pour reprendre leur autonomie et assurer eux-mêmes leur propre sécurité. Le schéma qui se met alors en place est celui de la partition police/gangs/vigilants que l'on retrouve de par le monde, partout où le pouvoir de l'Etat est défaillant, partout où les citoyens doivent se résoudre à pourvoir eux-mêmes à leur propre protection (du *neighbour watch* aux milices d'autodéfense).

Pour saisir toute la signification de cette partition entre police, gangs et vigilants, il importe d'introduire une explication complémentaire concernant la logique de fonctionnement du monopole de la violence : c'est la notion de *protection privée*. Prenons ainsi l'exemple d'un migrant démuné qui arrive dans un pays qu'il ne connaît pas, où il n'a pas de travail et où personne ne l'attend ; la réalité indique qu'il aura naturellement tendance à chercher de l'aide auprès de sa diaspora d'origine, voire auprès de l'organisation qui contrôle cette diaspora. La scène introductive du film *Le Parrain* est exemplaire à ce propos, un immigré italien aux Etats-Unis vient implorer le capo de lui rendre justice parce qu'il n'a pas pu obtenir gain de cause devant les tribunaux réguliers, le capo lui explique alors qu'il doit d'abord faire allégeance à la famille s'il veut bénéficier de sa protection. Or dans nos sociétés postmodernes, le pouvoir de coercition de l'Etat, son monopole de la contrainte est concurrencée sur son propre territoire par d'autres instances qui lui disputent le contrôle de certaines franges de la population (mafias, séparatismes violents, diasporas politiquement ou religieusement encadrées, gangs). C'est précisément ce qu'on appelle la dynamique de la protection privée qui est à l'origine du crime organisé, mais aussi des autres formes de contre-pouvoir susmentionnées, c'est-à-dire des organisations proposant la sécurité en concurrence de l'Etat. Et, plus les institutions étatiques sont en décalage par rapport au développement des forces économiques, moins l'Etat est en mesure d'offrir ses services et plus les mafias progressent. La Russie actuelle en est l'illustration la plus flagrante. L'affaiblissement politique des Etats européens suite à la crise de 2008 risque de déboucher, à terme, sur une situation similaire.

Dans ces circonstances, la sécurité devient un *marché* que chaque organisation « offre » à une clientèle déterminée. Ceci explique pourquoi et comment police, gangs et vigilants apparaissent comme trois acteurs sur ce « marché » de la sécurité, là où l'ordre étatique laisse place à la reféodalisation et au chaos. Police, gangs et vigilants sont alors en compétition, voire en conflit plus ou moins ouvert puisque le monopole de la violence légitime a disparu. A l'appui de cette explication, on rappellera que dans son analyse de la transformation de la guerre, Martin Van Creveld parle de l'effacement de la distinction guerre/crime et, à sa suite, de la confusion entre gangs et force de l'ordre comme résultat de la « dissolution » de la guerre à l'intérieur de la société : « Les souverainetés nationales sont déjà minées par des organisations qui ne reconnaissent pas le monopole de l'Etat sur la violence armée. Les forces armées se scinderont en forces de sécurité de type police d'un côté et en bande de truands de l'autre ; déjà aujourd'hui, la différence n'est pas toujours évidente à établir. »¹³ En d'autres termes, il s'agit d'une

¹² Cf. notamment Ray ABRAHAMS, *Vigilant Citizens : Vigilantism and the State*, Cambridge, Polity Press, 1998.

¹³ Martin VAN CREVELD, *La transformation de la guerre*, trad., Paris, éd. du Rocher, 1998, p. 284.

reféodalisation des rapports de force selon le processus décrit par Norbert Elias¹⁴ à propos du monopole de la violence : *ce sont les groupes détenant les armes qui finissent par détenir le pouvoir* – en l’occurrence précisément la police et les gangs. Selon Van Creveld, il y a glissement et convergence des gangs et de la police, l’un vers l’autre et réciproquement. On ne se situe donc plus dans une logique de démocratie (Etat/citoyens), mais dans celle de « féodalités en concurrence » (police/gangs/vigilants). Dans le glissement évoqué par Van Creveld, mafias et Etat, gangs et police font cause commune dans un seul et unique mouvement de prédation en vue du contrôle du pouvoir et de l’oppression des citoyens.

Si l’on suit ce raisonnement, on obtient le résultat paradoxal suivant : les citoyens voulant échapper à cette oppression doivent se transformer en gangs pour avoir une chance de résister, le facteur déterminant étant le groupe qui détient les armes (et surtout la conscience du pouvoir qu’offre une telle possession). Notre réflexion conduit donc à envisager que, pour résister, les citoyens doivent à leur tour « se glisser » dans les habits des gangs. Puisque ces derniers sont devenus l’Etat, alors les citoyens doivent se faire « bandits » pour conserver une marge de liberté minimale.

Cette déduction en surprendra sans doute plus d’un, mais plusieurs occurrences historiques en confirment la pertinence. Citons notamment ce proverbe chinois : « les mandarins tirent leur pouvoir de la loi, le peuple tire le sien des sociétés secrètes ». Exactement dans le même sens, il est intéressant de relever que le philosophe de la déconstruction, Jacques Derrida, parvient à une conclusion semblable à celle du proverbe chinois : « Le voyou, c’est toujours l’autre, il est toujours montré du doigt par le bourgeois bien-pensant, par le représentant de l’ordre moral ou juridique. ... le mot n’a pas seulement une origine et un usage populaires, il est destiné à désigner quelqu’un qui, de toute façon, ... appartient aussi à ce qu’il y a de plus populaire dans le peuple. Le *demos* n’est donc jamais loin quand on parle du voyou. Ni la démocratie très loin de voyoucratie. La démocratie, c’est peut-être autre chose, ... mais, à côté de *voyouterie* (...), le bourgeois Flaubert avait en effet inventé ... le nom de *voyoucratie*. Ce fut une façon de désigner ... devant la loi, une force organisée, non pas encore le quasi-Etat d’une mafia, mais une sorte de pouvoir occulte et marginal, le contre-pouvoir délinquant d’une société secrète, d’une conjuration, la contre-institution d’une confrérie clandestine qui regrouperait les hors-la-loi et les dévoyés. Bien sûr, si la voyoucratie ressemble à une société secrète, mais populaire, la démocratie, elle ne saurait être une communauté clandestine, même si elle est tout aussi populaire et chose du peuple que la voyoucratie. ... [C’est pourquoi] Il sera difficile d’exclure tout rêve de démocratie à venir comme société secrète, société du secret. »¹⁵

Autrement dit, et de manière un peu iconoclaste, l’avenir des « bons » citoyens c’est le Hezbollah ou, à la rigueur, le Black bloc¹⁶ ?

En guise d’épilogue, signalons une interprétation des transformations économiques permettant de confirmer cette approche : la mondialisation, les flux transnationaux de tous ordres ayant vidés l’Etat de ses pouvoirs régaliens traditionnels, on considère que les seuls monopoles restants sont d’ordre économique et dépendent de la capacité de faire fructifier le capital. C’est ce qu’on appelle la *rente de monopole*, c’est-à-dire le fait de disposer d’un article, d’un bien ou d’un service et d’être en mesure de l’exploiter à l’exclusion de tout autre. Le géographe David Harvey définit ce concept comme suit :

¹⁴ Norbert ELIAS, *La dynamique de l’Occident*, trad., Paris, Calmann-Lévy, 1975.

¹⁵ Jacques DERRIDA, *Voyous : deux essais sur la raison*, Paris, Galilée, 2003, p. 96s.

¹⁶ C’est d’ailleurs l’objet d’une de mes récentes contributions, Bernard WICHT, « La régénération des Nations : Schwitzer werden – la voie suisse – Swissbollah », in Stéphane Chalmin, ed., *Gagner une guerre aujourd’hui ? de la Nation, de l’Etat et de ses armées*, Paris Economica, 2013, p. 151-162.

« Toute rente se fonde sur le pouvoir de monopole que des propriétaires privés possèdent sur certaines portions du globe. Il y a rente de monopole lorsque des acteurs sociaux se trouvent en mesure d'augmenter leurs revenus sur une longue période parce qu'ils disposent d'un contrôle exclusif sur un article directement ou indirectement exploitable, et qui doit, à certains égards, être unique et non reproductible. »¹⁷ Typiquement certaines villes (Barcelone, Paris, Florence, Londres ou Berlin) exploitent leur attrait culturel et touristique unique, comme d'une *rente de situation*, pour en faire un « capital » susceptible de leur assurer des revenus importants et constants (notamment à travers le tourisme, les congrès mondiaux, les grandes expositions, etc.). Mutatis mutandis, si l'on considère la sécurité comme un « marché » et non plus comme un bien public, alors il peut y avoir là rente de monopole pour l'Etat et les gangs au même titre que les musées et les monuments de certaines grandes villes européennes. Une rente de monopole viserait ainsi à faire fructifier le service (au sens susmentionné d'un article unique et non reproductible) de la « protection privée », c'est-à-dire précisément une forme de prédation de type féodal ou mafieuse.

¹⁷ David HARVEY, *Géographie de la domination*, trad., Paris, Les prairies ordinaires, 2008, p. 24s.